



Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
11 août 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 47^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 22 mai 2009, à 10 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : Mme McLurg

Sommaire

Point 120 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-36916 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 120 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/63/514/Add.1)

1. **Le Président**, rappelant que la Secrétaire générale adjointe à la gestion a fait le point de la situation financière de l'Organisation lors de la 44^e séance de la Commission, le 15 May 2009, dit que sa déclaration a été publiée sous forme de rapport du Secrétaire général, sous la cote A/63/514/Add.1.

2. **M. Yamazaki** (Contrôleur) précise que depuis le 7 mai 2009, les États Membres ont effectué plusieurs versements dont ne tenaient pas compte les chiffres indiqués par la Secrétaire générale adjointe. Le Brésil et les États-Unis d'Amérique ont versé, respectivement, 12 millions et 136 millions de dollars au titre du budget ordinaire et le Japon 192 millions de dollars au titre du maintien de la paix. La Suède a donné des instructions pour le paiement de ses contributions au plan-cadre d'équipement et l'Afrique de Sud a fait de même pour sa quote-part de financement des opérations de maintien de la paix. Un certain nombre d'États Membres sont venus s'ajouter à la liste de ceux qui ont versé l'intégralité de leurs contributions : le Guatemala, l'Indonésie, le Koweït, le Nigéria et la Thaïlande pour ce qui est du budget ordinaire, l'Afrique du Sud et l'Australie pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, l'Indonésie la Norvège et la Suède pour ce qui est du plan-cadre d'équipement, et le Belarus, le Guatemala, le Monténégro, le Nigéria, le Portugal et la République démocratique populaire lao pour ce qui est des tribunaux internationaux. L'Afrique du Sud, l'Australie et la Suède ont rejoint le groupe des 16 États Membres mentionnés au paragraphe 29 du document A/63/514/Add.1 qui ont versé toutes leurs contributions dues et exigibles.

3. **M. Abdelmannan** (Soudan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, réaffirme que le paiement intégral et en temps voulu des contributions mises en recouvrement est une obligation imposée par la Charte. Le Groupe dénonce les mesures coercitives unilatérales qui ont pour effet d'empêcher certains pays de verser leurs contributions au budget de l'Organisation. Il note que celle-ci risque d'avoir prochainement des difficultés à financer les dépenses inscrites au budget ordinaire, en raison principalement du montant dû par un État Membre. Il s'agit là d'un problème chronique qu'il faut résoudre une fois pour

toutes. Constatant qu'à la fin de 2008 deux États Membres, le Japon et les États-Unis, étaient redevables à eux seuls des deux tiers des 2,9 milliards de dollars d'arriérés relatifs aux opérations de maintien de la paix, il demande instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de régler leurs quotes-parts de financement de ces opérations. Il note aussi avec préoccupation qu'un milliard de dollars environ est dû aux pays ayant fourni des contingents, situation résultant du manque de liquidités de plusieurs missions et de la lenteur avec laquelle le Secrétariat procède aux remboursements. Les excédents de trésorerie des missions en cours doivent servir à régler leurs dettes et le reliquat doit être restitué aux États Membres ; ces disponibilités ne devraient pas servir à consentir des avances à d'autres opérations. Les membres du Groupe des 77 et la Chine continueront de faire ce qui est en leur pouvoir pour accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et s'acquitter de leurs obligations financières intégralement, ponctuellement et sans condition.

4. **Mme Krahulcová** (République tchèque), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie et Serbie), ainsi que de l'Arménie et de l'Ukraine, souligne que chaque État membre est tenu de verser ses contributions statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition et qu'en période de crise financière généralisée, il est plus important que jamais que l'Organisation utilise judicieusement ses ressources.

5. Tout en se félicitant qu'à la fin de 2008 les États Membres aient été 146 à avoir versé le montant total de leur quote-part de financement du budget ordinaire, l'Union européenne note avec préoccupation que le montant des arriérés relatifs aux années antérieures s'élevait à 417 millions de dollars au 7 mai 2009 et qu'au 31 décembre 2008, le montant dû au titre des opérations de maintien de la paix atteignait 2 milliards 884 millions de dollars, un montant en hausse par rapport à l'année précédente. L'Union estime que les reliquats des opérations de maintien de la paix achevées doivent être restitués aux États Membres au lieu d'être gardés en compte ; leur affectation au financement de missions en cours pour combler un déficit de trésorerie dû au non paiement des contributions ne constitue pas une solution viable.

6. L'Union européenne note que le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal

international pour l'ex-Yougoslavie pourraient se heurter à des difficultés vers la fin de leurs travaux en raison des 158 millions de dollars de contributions qui leur sont dus, et que 84 États Membres seulement se sont pleinement acquittés de leur quote-part de financement du plan-cadre d'équipement, contre 90 un ans plus tôt. Tous les États Membres doivent verser leur dû pour que le plan puisse être mené à bien dans les délais fixés. L'Union européenne, qui prend en charge à elle seule près de 40 % du budget de l'ONU, continuera d'insister sur la nécessité d'une gestion économique et transparente des ressources.

7. **M. Ballantyne** (Nouvelle-Zélande), parlant également au nom de l'Australie et du Canada, juge inacceptable qu'un certain nombre d'États Membres se dérobent systématiquement à leurs obligations financières et s'inquiète de l'évolution négative qui de nouveau se fait jour en 2009. Quelques États Membres rencontrent de réelles difficultés, mais le plus souvent le non-paiement ou le paiement partiel des quotes-parts résulte d'une habitude qui s'est installée et qu'il faut rompre car elle compromet l'exécution des mandats de l'Organisation et pénalise les États Membres à jour dans leur paiement tout comme ceux qui, ayant fourni des contingents, doivent attendre le remboursement de leurs dépenses. Étant donné que l'Organisation est de plus en plus sollicitée et que son budget ordinaire aussi bien que le budget de maintien de la paix atteignent des sommets, il faut que son programme de travail soit organisé et exécuté de manière aussi efficace et économique possible.

8. **M. Ruiz Massieu** (Mexique), parlant au nom du Groupe de Rio, dit que l'Organisation doit impérativement jouir d'une situation financière solide pour pouvoir exécuter ses mandats, ce qui suppose que les États Membres versent leurs quotes-parts dans les délais fixés. Il est inquiétant que la courbe des encaissements se détériore à nouveau alors qu'elle s'était relativement améliorée entre 2007 et 2008. En ce qui concerne le remboursement des sommes dues à des pays au titre des contingents et du matériel leur appartenant, la légère amélioration constatée en 2008 n'est pas non plus très satisfaisante : plusieurs pays du Groupe attendent toujours d'être remboursés, les retards étant dus au fait que les États Membres n'ont pas tous versés l'intégralité de leurs quotes-parts de financement des opérations de maintien de la paix. Un point particulièrement préoccupant est l'augmentation des nouveaux engagements prévue en 2009. Le Groupe

de Rio demande donc instamment aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait de régler le montant total de leurs contributions statutaires, afin que l'Organisation puisse rembourser les pays ayant fourni des contingents et du matériel et s'acquitter de cette fonction essentielle que constitue le maintien de la paix.

9. S'il convient de féliciter les pays qui ont honoré leurs obligations financières, il faut aussi reconnaître les efforts que consentent des pays en développement pour verser leurs quotes-parts en dépit d'importantes contraintes. En raison de la crise financière actuelle, il est particulièrement difficile pour les pays du Groupe de Rio de verser en temps voulu l'intégralité de leurs contributions. Cela étant, une fois de plus, la majeure partie des arriérés est due par quelques pays développés, qui font subir un gros préjudice financier à l'Organisation. Il faut tout mettre en oeuvre pour permettre aux États Membres de verser ponctuellement l'intégralité de leurs quotes-parts. Le Groupe dénonce toute mesure unilatérale non conforme au droit international qui empêche ou rend difficile le paiement par l'un de ses membres de ses contributions au budget de l'Organisation. Il réaffirme que le plan-cadre d'équipement doit être exécuté dans les délais prévus et rappelle au Secrétariat que les informations communiquées aux médias au sujet des paiements effectués et des sommes dues par les États Membres doivent être aussi à jour que possible.

10. **M. Loy Hui Chien** (Singapour) juge inacceptable que les sommes dues par les États Membres au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix soient aussi élevées. Sa délégation note qu'un nombre croissant de pays ne versent pas le montant total dû à l'Organisation. Certes quelques États Membres éprouvent de réelles difficultés à s'acquitter de leurs contributions, mais celles-ci ne représentent pas une part importante du budget. La véritable cause de la situation financière précaire de l'Organisation est l'attitude de certains des principaux contributeurs, qui ne paient pas ou paient en retard. Cela étant, l'Organisation doit de son côté gérer judicieusement ses ressources, ce qui suppose qu'elle améliore son efficience, qu'elle recrute et fidélise du personnel qualifié et dévoué et qu'elle favorise un style de gestion axé sur les résultats. Il faut que le respect des principes de transparence et de responsabilité devienne une priorité. En conclusion, la délégation singapourienne engage les États Membres à verser leurs contributions

statutaires intégralement, ponctuellement et sans condition. Les réticences manifestées par certains vont à l'encontre de l'engagement qu'ils ont pris à l'égard de l'Organisation et nuisent à son efficacité.

11. **Mme Núñez Mordoche** (Cuba) constate qu'hormis la légère amélioration observée en 2008, la situation financière de l'Organisation n'a pas réellement changé. L'État Membre qui bénéficie des distorsions apportées au barème des quotes-parts reste le principal débiteur de l'Organisation. Cuba, en revanche, a versé le montant total de ses contributions pour ce qui est du plan-cadre d'équipement, la moitié pour ce qui est du budget ordinaire et une part importante pour ce qui est du maintien de la paix, et ce en dépit de l'embargo économique imposé par les États-Unis, qui lui interdit de régler ses transactions internationales en dollars des États-Unis et l'oblige à passer par un pays tiers

12. Cuba s'inquiète de l'augmentation sensible des budgets de maintien de la paix présentés pour 2009/10, dont le montant total s'élève à 8,2 milliards de dollars. Certes, le maintien de la paix est une activité essentielle, mais les fonds qui y sont affectés sont sans commune mesure avec ceux alloués au financement du développement économique et social, une distorsion qui compromet la réalisation des objectifs de développement. Il est clair qu'une militarisation de fait a rompu l'équilibre entre les différents domaines d'activités de l'Organisation, ce dont rend compte le budget ordinaire.

13. Réaffirmant en conclusion la volonté de son pays d'honorer ses obligations financières intégralement, ponctuellement et sans condition, l'intervenante demande aux autres États Membres de faire de même.

14. **M. Mukai** (Japon) dit que son gouvernement s'est toujours acquitté de ces obligations financières à l'égard de l'Organisation et n'épargnera aucun effort pour continuer de le faire. Sa délégation note avec satisfaction que 146 États Membres avaient versé le montant total de leur quote-part de financement du budget ordinaire à la fin de 2008 et que le montant des liquidités atteignait 791 millions de dollars au 30 avril 2009, contre 19 millions au 31 décembre 2008.

15. La délégation japonaise s'inquiète de l'augmentation continue du budget ordinaire, qui explique les difficultés de paiement des États Membres. Dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, le Secrétaire général doit présenter un tableau complet des besoins de

l'Organisation, assorti d'un rang de priorité, et chercher à financer les dépenses additionnelles en améliorant l'efficacité. Il doit présenter un budget raisonnable fondé sur l'esquisse approuvée par les États Membres en décembre 2008.

16. Le budget total des opérations de maintien de la paix, qui s'établit à 8,2 milliards de dollars, impose une charge énorme aux États Membres. Tandis que la Commission réfléchit aux moyens de rendre ces opérations plus efficaces, le Secrétaire général doit veiller de son côté à faire des propositions budgétaires plus réalistes. Le reliquat des opérations de maintien de la paix achevées doit être restitué aux États Membres comme le prévoit le Règlement financier de l'Organisation. La délégation japonaise voudrait savoir à ce propos pourquoi des avances ont dû être prélevées sur les disponibilités d'opérations achevées pour financer sept opérations en 2008.

17. Plusieurs États Membres, dont le Japon, ayant opté pour la formule de financement pluriannuel du plan-cadre d'équipement ont accepté de verser des avances, estimant que l'existence d'une trésorerie suffisante (plus de un milliard de dollars au 7 mai 2009), associée aux efforts déployés par le Secrétaire général pour financer sans dépassement les dépenses connexes, contribuerait au bon déroulement du projet

18. S'il est impératif que les États Membres versent leurs contributions statutaires, il est indispensable également, en période de crise économique et financière, que le Secrétariat place ces propositions budgétaires sous le signe de l'austérité et contrôle les dépenses. Le Secrétaire général doit appliquer pleinement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, afin que ses prévisions budgétaires soient fondées sur les ressources dont dispose effectivement l'Organisation.

19. **M. Shcherbak** (Fédération de Russie) note que la situation financière de l'Organisation s'est légèrement améliorée en 2008, mais que le montant total des contributions dues au titre des opérations de maintien de la paix a augmenté par rapport à 2007. En période de hausse des dépenses de maintien de la paix, Les manquements des États Membres à leurs obligations financières peuvent avoir des répercussions sur l'activité de l'Organisation. Il faut donc qu'ils s'acquittent ponctuellement de l'intégralité de ces obligations, en particulier pour ce qui est du maintien de la paix. De son côté, le Secrétariat doit continuer

d'améliorer la planification financière et de maîtriser la croissance des effectifs.

20. **Mme Yu Hong** (Chine) dit que seule une solide assise financière peut permettre à l'Organisation de jouer un rôle plus important sur la scène internationale. C'est pourquoi sa délégation se félicite qu'en dépit de la crise financière en cours, la plupart des États Membres aient versé dans les délais et intégralement les contributions dues en 2008, les arriérés étant le fait d'un petit groupe de pays.

21. La hausse rapide des dépenses de l'Organisation survenue au cours des dernières années grève lourdement le budget des États Membres, des pays en développement en particulier. Il est donc indispensable que le budget ordinaire tienne compte de la capacité de paiement des États Membres et que le Secrétariat le gère de manière plus rigoureuse, impose une discipline financière et utilise au mieux toute somme mise à sa disposition par les États Membres.

22. Bien que touchée par plusieurs catastrophes naturelles en 2008, notamment par un tremblement de terre qui a dévasté le Sichuan, la Chine a versé toutes ses quotes-parts de financement du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix, des tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement. Pour l'année 2009, elle a déjà versé l'intégralité des contributions dues au titre du plan-cadre d'équipement et des tribunaux internationaux et plus de la moitié de la contribution mise en recouvrement au titre du budget ordinaire.

23. **M. Brant** (Brésil) note que le rapport du Secrétaire général présente des prévisions actualisées sur la base des informations disponibles au 7 mai 2009, mais estime que les hauts responsables de l'Organisation auraient dû communiquer aux médias les informations les plus récentes dont ils disposaient le 21 mai 2009, jour de la conférence de presse, y compris sur les versements effectués après le 7 mai par plusieurs pays, dont le Brésil.

24. **Mme Norman** (États-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, dit que son gouvernement prend très au sérieux ses responsabilités internationales. Début 2009, il a annoncé des mesures visant à développer les contacts entre les nationaux des États-Unis et les membres de leur famille se trouvant à Cuba. Il a également autorisé les entreprises américaines à négocier des accords concernant plusieurs initiatives, l'objectif étant de faciliter les contacts entre le peuple

Cuba et le reste du monde et de promouvoir la liberté d'expression et de conscience.

25. Ainsi que le Contrôleur l'a indiqué, les États-Unis viennent de verser 136 millions de dollars représentant le solde de leur quote-part de financement du budget ordinaire pour 2008. Après ce versement, le montant total de leurs contributions au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix s'établit à 1 milliard 240 millions de dollars. Ils sont à jour dans le paiement des contributions statutaires mises récemment en recouvrement au titre des opérations de maintien de la paix et paieront prochainement tous les arriérés antérieurs à 2000 relatifs à ces opérations et le solde des contributions dues pour 2006 et 2007.

26. **M. Cumberbatch** (Cuba), exerçant son droit de réponse, dit que les mesures auxquelles la représentante des États-Unis a fait allusion sont sans effet sensible sur l'embargo imposé par son pays à l'encontre de Cuba. En autorisant les Américains d'origine cubaine à rendre visite à leur famille à Cuba, l'actuel Gouvernement des États-Unis ne fait que corriger une faute grave du Gouvernement précédent. L'embargo unilatéral illégal imposé en 1962 est toujours en vigueur et aucune disposition n'a été prise pour y mettre un terme.

27. **M. Jølle** (Norvège) signale que son pays a récemment versé une contribution de 19 millions de dollars au titre du budget ordinaire.

La séance est levée à 11 h 15.